

Interpellation demandant au Conseil d'Etat quelles mesures il entend prendre pour relayer la profession d'enseignant pour faire face une pénurie galopante.

Le canton de Vaud est confronté à un manque d'enseignants, en particulier dans les secteurs de l'allemand, des mathématiques, des sciences et des travaux manuels.

Selon une dépêche de l'agence télégraphique suisse datée du 20 juillet, la situation est plus que préoccupante puisqu'environ 35% des enseignants ont plus de cinquante ans. Nous vivons une véritable pénurie structurelle et non conjoncturelle, puisqu'il y a 10 ans, la proportion n'était que de 20%. L'explosion du temps partiel liée à la forte présence des femmes, multiplie également la demande de collaborateurs.

Selon l'Office fédéral de la statistique, dans les écoles primaires, ils seront en 2018 45% de plus qu'en 2008 à prendre leur retraite, et dans les écoles secondaires 20 à 25% de plus. Beat W. Zemp, président de l'association faîtière des enseignants, qui a commenté cet été ces chiffres dans « Le Temps », estime que les cantons romands n'ont pas pris conscience de l'urgence de la situation.

Pour amortir la vague de départs à la retraite, il faut donc impérativement trouver le moyen d'intéresser des jeunes à embrasser cette profession, d'autant plus que notre canton sera confronté aussi à une importante croissance démographique.

Pour pouvoir faire face à cette situation, le DFJC recrute parmi des étudiants, des gymnasiens sans expérience, des personnes non formées qui, après trois ans de service, peuvent obtenir des contrats de durée indéterminée. Il est également fait appel à des enseignants venant de pays étrangers. Revoir à la baisse les exigences de formation pour motiver un nombre suffisant de candidats serait fatal à la qualité de l'enseignement.

Dans le même temps, le DFJC n'est pas autorisé à engager des retraités qui ont suffisamment de ressources physiques pour poursuivre leur activité. Il s'agit pourtant d'enseignants qualifiés, expérimentés et motivés.

De surcroît, et malgré l'interpellation en juin de notre collègue députée Véronique Hurni, de nouvelles directives viennent d'être envoyées aux directeurs d'établissements scolaires, selon lesquelles ils ne doivent plus engager des enseignants retraités, même pour des remplacements de courte durée. Ces mesures vont à l'envers du bon sens.

La seule piste évoquée jusqu'ici publiquement par l'Etat de Vaud pour prévenir toute pénurie, consiste à faciliter le retour au travail des mères après une interruption de quelques années. Cela ne sera évidemment pas suffisant.

Certains cantons sont pourtant allés plus loin : Berne, Zurich, Argovie, les deux Bâle et Soleure ont présenté le 1^{er} juillet dernier leur offensive. Il s'agit de créer un programme de formation adapté aux personnes désirant changer de profession. Elle prévoit un programme de formation post-grade destiné aux maîtres d'école du primaire qui souhaitent passer dans le secondaire I, le secteur le plus touché par le

manque d'enseignants. Les deux nouveaux cursus seront plus courts et les diplômes obtenus seront reconnus dans les six cantons à l'origine de cette initiative.

La formation destinée à ceux qui viennent à la profession d'enseignant sur le tard sera adaptée à leurs conditions de vie. Des cours seront organisés le soir ou le week-end. Après une première phase de formation, ces nouveaux enseignants recevront déjà des classes puis poursuivront leur formation à côté de leur travail à l'école. Les cantons pensent ainsi rendre la formation d'enseignants plus attractive.

Il est incontestable que ces prochaines années, l'école devra impérativement concurrencer d'autres secteurs économiques pour attirer encore plus de maîtres.

Questions :

1. Comment le Conseil d'Etat justifie-t-il le recours à des enseignants venant de l'étranger, à des étudiants et des gymnasiens sans expérience, ainsi qu'à de nombreuses personnes non formées ? Est-il d'accord d'agir afin de mettre progressivement un terme à cette politique improductive et totalement inacceptable ?
2. Entend-il donner rapidement suite à la proposition de notre collègue Véronique Hurni de créer les conditions permettant de réengager des enseignants qualifiés, expérimentés et motivés, ayant atteint les conditions de mise à la retraite et qui souhaite poursuivre leur activité ?
3. Le Grand Conseil a pris en considération il y a plus d'un an et demi le postulat Claudine Wyssa demandant l'abrogation des dispositions obligeant les collaborateurs à prendre une retraite anticipée après 37,5 ans de cotisations à la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud. Quand le Conseil d'Etat entend-il y répondre ?
4. Quelles autres mesures l'Etat de Vaud entend-il prendre pour revaloriser la profession d'enseignant notamment dans les secteurs menacés par la pénurie qui pose des problèmes au DFJC et a déjà commencé à abaisser le niveau qualitatif de l'enseignement dans notre canton ?

Vevey, le 27 août 2010

Ne souhaite pas développer

Jérôme Christen



Liste des députés signataires – état au 24 août 2010

Abbet Raphael	Cachin Jean-François	Dolivo Jean-Michel
Aebi Jean-Robert	Calpini Christa	Ducommun Philippe
Aellen Catherine	Capt Gloria	Dufour Claude-Eric
Amarelle Cesla	Chapalay Albert	Durussel José
Amstein Claudine	Chappuis Laurent	Duvoisin Ginette
Ansermet Jacques	Chatelain André	Epars Olivier
Apothéoz Stéphanie	Chevalley Christine	Fardel Claude-André
Attinger Doepper Claire	Chevalley Edna	Favez Jean-Michel
Aubert Mireille	Chevalley Isabelle	Favrod Pierre-Alain
Baehler Bech Anne	Cherix François	Feller Olivier
Ballif Laurent	Chollet Jean-Luc	Ferrari Yves
Bally Alexis	Chollet Jean-Marc	Flora-Guttmann Martine
Bavaud Sandrine	Christen Jérôme	Freymond Cantone Fabienne
Bernhard Maximilien	Clot Bertrand	Gaille Pierre-André
Berseth Verena	Cornamusaz Philippe	Gay Vallotton Michèle
Bolay Guy-Philippe	Cornaz-Rovelli Valérie	Girardet Lucas
Bonjour Eric	Courdesse Régis	Gardon Julien
Bonny Dominique-Richard	Debluè François	Glutz Félix
Borel Bernard	Décosterd Anne	Golaz Florence
Borloz Frédéric	Depoisier Anne-Marie	Golaz Olivier
Bory Marc-André	Deriaz Philippe	Gorrite Nuria
Bottlang-Pittet Jaqueline	Desmeules Michel	Grandjean Pierre
Brélaz François	Despot Fabienne	Grobéty Philippe
Buffat Marc-Olivier	Devaud Grégory	Grognuz Frédéric
Buffat Michaël	Dind Claudine	Guignard Jean

Liste des députés signataires – état au 24 août 2010

Guignard Pierre	Meyer Roxanne	Rochat Nicolas
Haenni Frédéric	Miéville Michel	Rostan Jacqueline
Haldy Jacques	Modoux Philippe	Roulet Catherine
Haury Jacques-André	Monod Alain	Ruey-Ray Elisabeth
Hurni Véronique	Montangero Stéphane	Saugy Roger
Jaquet-Berger Christiane	Mossi Michele 	Savary Marianne
Jaquier Rémy	Mouquin Michel	Schwaab Jean Christophe
Jobin Philippe	Nicolet Jacques	Schwaar Valérie
Junglaus Delarze Suzanne	Pache Rémy	Schwab Claude
Junod Grégoire	Papilloud Anne	Silauri Alessandra
Kappeler Hans Rudolf	Payot François	Sonnay Eric
Kernen Olivier	Pernoud Pierre-André	Sordet Jean-Marc
Labouchère Catherine	Perrin Jacques	Surer Jean-Marie
Mahaim Raphaël	Pertusio Mario-Charles	Truffer Jean-Jacques
Maillefer Denis-Olivier	Pidoux Jean-Yves	Uffer Filip
Mange Daniel	Pidoux Pierre-André	Venizelos Vassilis
Manzini Pascale	Poncet Gabriel	Villa Sylvie 
Marendaz André	Randin Philippe	Volet Pierre
Martinet Philippe	Rapaz Pierre-Yves	Vuillemin Philippe
Mattenberger Nicolas	Rau Michel	Walther Eric
Mayor Olivier	Reichen Gil	Weber-Jobé Monique
Maystre Tinetta	Renaud Michel	Wehrli Laurent
Melly Serge	Rey-Marion Alette	Wyssa Claudine
Mercier Pierre-Alain	Reymond Philippe	Yersin Jean-Robert
Métraux Béatrice	Rithener Christiane	Zwahlen Pierre